

ÉPREUVE UNIQUE

Enseignement secondaire, 2^e cycle

Document d'information - Juin 2017 - Juillet 2017 - Janvier 2018

Histoire et éducation à la citoyenneté

087-404

4^e année du secondaire



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017

ISSN 1927-8462 (En ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1 STRUCTURE ET CONTENU	4
1.1 Sections de l'épreuve	5
1.2 Documents constituant l'épreuve	5
1.3 Questions à réponse courte	7
1.4 Question à réponse élaborée	9
1.5 Exigences de l'épreuve.....	10
1.6 Liens entre les objets d'évaluation de l'épreuve.....	10
2 CONDITIONS D'ADMINISTRATION.....	13
2.1 Dates de passation	13
2.2 Durée	13
2.3 Matériel non autorisé	13
2.4 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles	13
3 MODALITÉS DE CORRECTION.....	14
3.1 Responsabilité de la correction.....	14
3.2 Outils d'évaluation	14
4 RÉSULTATS DES ÉPREUVES UNIQUES	14
4.1 Épreuve de juin 2017.....	14
4.2 Épreuves de juillet 2017 et de janvier 2018	14
5 CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE.....	14
ANNEXE I PRÉCISIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE CORRECTION DES QUESTIONS À RÉPONSE COURTE.....	15
ANNEXE II GRILLE D'ÉVALUATION POUR LA QUESTION À RÉPONSE ÉLABORÉE	16
ANNEXE III PRÉCISIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE CORRECTION DE LA QUESTION À RÉPONSE ÉLABORÉE	17

INTRODUCTION

Ce document d'information présente des renseignements concernant l'épreuve unique d'histoire et éducation à la citoyenneté destinée aux élèves de la quatrième année du secondaire. Cette épreuve unique permet d'évaluer les apprentissages associés aux critères d'évaluation *Utilisation appropriée de connaissances* et *Rigueur du raisonnement* à des fins de sanction des études.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a la responsabilité de produire une épreuve unique pour les trois sessions d'examen, soit juin, juillet et janvier. Chaque épreuve est basée sur le Cadre d'évaluation des apprentissages, la Progression des apprentissages et le Programme de formation de l'école québécoise. L'information recueillie à la suite de la passation des épreuves des dernières années est aussi prise en compte.

De plus, le Ministère sollicite la collaboration du réseau scolaire en invitant des enseignantes et enseignants ainsi que des conseillères et conseillers pédagogiques représentant différents milieux à prendre part à l'élaboration et à la validation des épreuves.

Le Ministère introduit un cahier de réponses à lecture optique pour l'épreuve de juin 2017. Cette nouveauté nécessite des ajustements en ce qui concerne les documents constituant l'épreuve et la transmission du résultat au Ministère. Des précisions à ce sujet sont fournies aux sections 1.2, 4.1 et 4.2 du présent document.

1 STRUCTURE ET CONTENU

L'épreuve comporte deux types de questions : des questions à réponse courte et une question à réponse élaborée.

Cette épreuve compte 22 questions et aborde les quatre réalités sociales suivantes : *Population et peuplement*, *Économie et développement*, *Culture et mouvements de pensée* et *Pouvoir et pouvoirs*. Le tableau ci-dessous présente le nombre de questions et le total des points pour chaque type de question.

Répartition des questions et des points selon le type de question

TYPE DE QUESTION	NOMBRE DE QUESTIONS	TOTAL DES POINTS
Question à réponse courte	21	38
Question à réponse élaborée	1	12
TOTAL	22	50

1.1 Sections de l'épreuve

L'épreuve est divisée en quatre sections, chacune portant sur l'une des quatre réalités sociales mentionnées précédemment. Les réalités sociales ne sont pas présentées dans un ordre préétabli. Les trois premières sections comprennent les questions à réponse courte et la quatrième section comprend la question à réponse élaborée. Le tableau ci-dessous présente la répartition des questions et des points alloués entre les quatre sections de l'épreuve.

Répartition des questions et des points alloués entre les quatre sections de l'épreuve

TYPE DE QUESTION	NOMBRE DE QUESTIONS ET POINTS ALLOUÉS				TOTAL DES POINTS
	SECTION 1	SECTION 2	SECTION 3	SECTION 4	
Question à réponse courte	2 questions à 1 point 4 questions à 2 points 1 question à 3 points	2 questions à 1 point 5 questions à 2 points	2 questions à 1 point 4 questions à 2 points 1 question à 3 points		38
Question à réponse élaborée				1 question à 12 points	12
TOTAL	13 points (7 questions)	12 points (7 questions)	13 points (7 questions)	12 points (1 question)	50

1.2 Documents constituant l'épreuve

L'épreuve de juin 2017 comprend les documents suivants :

- le Questionnaire (incluant le schéma et le brouillon pour la question à réponse élaborée);
- le Cahier de réponses à lecture optique;
- le cahier *Texte définitif* pour la question à réponse élaborée;
- le Dossier documentaire.

Les épreuves de juillet 2017 et de janvier 2018 comprennent les documents suivants :

- le Questionnaire (incluant le schéma et le brouillon pour la question à réponse élaborée);
- le Cahier de réponses détachable, inséré dans le Questionnaire;
- le Dossier documentaire.

Le Dossier documentaire regroupe une dizaine de documents pour chaque réalité sociale. Il est composé de documents historiques (écrits ou iconographiques), de textes d'historiens, de schémas, de tableaux, d'illustrations, de cartes ou de lignes du temps. Ces documents ne donnent pas explicitement les réponses aux questions, mais présentent des informations qui favorisent l'activation des connaissances de l'élève. Les tableaux ci-dessous présentent les rôles des documents pour les deux types de questions et une description de ces rôles.

Description des rôles des documents pour les questions à réponse courte

RÔLE DU DOCUMENT	DESCRIPTION
Le document fournit des pistes.	Le document oriente l'élève dans l'élaboration de la réponse en fournissant, par exemple, des repères spatiotemporels. Le document est indiqué ou non dans la question.
Le document met en contexte.	Le document oriente l'élève dans l'élaboration de la réponse en précisant le contexte historique auquel la question fait référence. Le document est indiqué dans la question.
Le document fait partie de la question.	Le document présente à l'élève des informations indispensables pour répondre à la question. Le document est indiqué dans la question.
Le document constitue la réponse à la question.	Le document présente à l'élève des informations qui permettent de le sélectionner comme réponse à la question. La réponse attendue est un ou des numéros de document. Le document n'est pas indiqué dans la question.

Description du rôle des documents pour la question à réponse élaborée

RÔLE DES DOCUMENTS	DESCRIPTION
Les documents contribuent à l'élaboration d'une explication.	Les documents orientent l'élève dans l'établissement des éléments de réponse. ou Les documents permettent à l'élève d'illustrer ou d'expliquer les éléments de réponse (selon ce qui est demandé dans les consignes).

1.3 Questions à réponse courte

Les 21 questions à réponse courte sont associées au critère d'évaluation *Utilisation appropriée de connaissances*. Elles nécessitent le recours à une ou des connaissances historiques et elles évaluent la réalisation d'opérations intellectuelles (voir les tableaux aux pages 11 et 12).

Le tableau ci-dessous présente une description des opérations intellectuelles et le comportement attendu de l'élève. Il indique également le nombre de points alloués pour chacune de ces opérations.

Description des opérations intellectuelles, comportement attendu et points alloués

OPÉRATION INTELLECTUELLE	DESCRIPTION	COMPORTEMENT ATTENDU	NOMBRE DE POINTS
Établir des faits	Identifier des faits pertinents et exacts à partir de documents.	L'élève doit indiquer un fait, par exemple un acteur, un groupe, une action, une mesure, un rôle, un territoire, une activité économique, un mouvement de pensée, un phénomène.	1
Situer dans le temps et dans l'espace	Ordonner chronologiquement des faits.	L'élève doit ordonner des faits les uns par rapport aux autres en tenant compte de repères de temps.	1 ou 2
	Situer un fait ou un ensemble de faits sur une ligne du temps.	L'élève doit associer des faits à la période correspondante.	
	Établir l'antériorité et la postériorité de faits.	L'élève doit classer des faits, selon qu'ils sont antérieurs ou postérieurs à un repère de temps.	
	Situer des territoires dans le temps.	L'élève doit identifier un territoire en tenant compte de repères de temps.	
	Situer des éléments géographiques ou des faits ou des territoires dans l'espace.	L'élève doit identifier sur une carte ce qui correspond à un élément géographique, un fait ou un territoire donné.	
Établir des comparaisons	Dégager des similitudes ou des différences.	L'élève doit indiquer ce qui est semblable ou ce qui est différent par rapport à un ou plusieurs objets de comparaison.	
	Dégager un point de convergence ou de divergence.	L'élève doit indiquer le point précis sur lequel deux acteurs ou deux historiens sont d'accord ou en désaccord.	

Caractériser une réalité historique	Mettre en évidence des particularités.	L'élève doit indiquer des particularités d'une réalité historique, par exemple des conditions spécifiques d'une situation économique, des attributs d'un territoire, des idées propres à un mouvement de pensée.	2
Déterminer des facteurs explicatifs et des conséquences	Identifier des faits qui expliquent une réalité.	L'élève doit indiquer un fait, par exemple le contexte, des intérêts, des objectifs, des influences, des actions, qui explique une réalité historique.	
	Identifier des faits qui découlent d'une réalité.	L'élève doit indiquer un fait qui découle d'une réalité historique.	
Déterminer des éléments de continuité et des changements	Identifier ce qui se maintient à travers le temps.	L'élève doit indiquer un fait qui montre qu'une réalité historique se maintient.	
	Mettre en évidence une transformation dans le temps.	L'élève doit indiquer un fait qui montre qu'une réalité historique se transforme.	
Mettre en relation des faits	Effectuer un rapprochement entre des faits.	L'élève doit associer des documents qui présentent des manifestations ou des descriptions à des faits qui leur sont apparentés.	
Établir des liens de causalité	Exprimer un enchaînement logique entre des facteurs explicatifs et des conséquences.	L'élève doit préciser trois éléments en les qualifiant, en les quantifiant, en les détaillant ou en fournissant des exemples. L'élève doit démontrer le lien de cause à effet qui existe entre les éléments. Ce lien doit être logique et peut s'exprimer, par exemple, par l'emploi d'expressions telles que « cela entraîne », « ce qui favorise », « ce qui a pour effet de », « alors », ou par un rappel de l'élément qui précède.	3

1.4 Question à réponse élaborée

La question à réponse élaborée est associée au critère d'évaluation *Rigueur du raisonnement*. Elle nécessite le recours à une ou des connaissances historiques et elle évalue la capacité de l'élève à fournir une explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé (voir les tableaux aux pages 11 et 12). Cette question respecte l'angle d'entrée de la réalité sociale abordée.

Le tableau ci-dessous présente les éléments observables associés à l'élaboration d'une explication. Des comportements attendus précisent ces éléments observables.

ÉLÉMENT OBSERVABLE	COMPORTEMENT ATTENDU
Indiquer les éléments de réponse	L'élève doit indiquer trois éléments de réponse. Pour ce faire, elle ou il doit : <ul style="list-style-type: none">• indiquer des facteurs explicatifs ou des conséquences; ou <ul style="list-style-type: none">• indiquer des changements; ou <ul style="list-style-type: none">• prendre position entre deux pôles, par exemple entre changement et continuité, entre appui et opposition.
Appuyer les éléments de réponse par des faits	L'élève doit appuyer les trois éléments de réponse par des faits. Pour ce faire, elle ou il doit : <ul style="list-style-type: none">• indiquer des faits qui les illustrent, par exemple des manifestations, des actions, des données statistiques; ou <ul style="list-style-type: none">• indiquer des faits qui les expliquent.

1.5 Exigences de l'épreuve

L'épreuve unique exige de l'élève qu'elle ou il :

- maîtrise les connaissances historiques et les concepts nécessaires pour analyser les documents et répondre aux questions;
- analyse et utilise adéquatement des documents de diverses natures;
- réalise des opérations intellectuelles;
- élabore une explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé;
- formule des réponses qui sont complètes, claires et qui présentent des faits exacts.

1.6 Liens entre les objets d'évaluation de l'épreuve

Les tableaux des pages 11 et 12 établissent les liens entre les connaissances historiques, les opérations intellectuelles et l'explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé. Les connaissances historiques sont présentées selon l'ordre et les termes utilisés dans la Progression des apprentissages en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire.

Ces tableaux affichent également, pour chacune des réalités sociales, le nombre de questions à réponse courte possibles par période historique. Cependant, pour l'une des quatre réalités sociales, les sept questions à réponse courte sont remplacées par la question à réponse élaborée.

Les connaissances historiques présentées dans les tableaux suivants sont précisées dans la Progression des apprentissages en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire. La réalisation des opérations intellectuelles et l'élaboration d'une explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé nécessitent le recours à ces connaissances.

Réalisation des opérations intellectuelles			
Établir des faits Situer dans le temps et dans l'espace Caractériser une réalité historique	Établir des comparaisons Déterminer des facteurs explicatifs et des conséquences Déterminer des éléments de continuité et des changements		Mettre en relation des faits Établir des liens de causalité
Population et peuplement			
Premiers occupants (vers 1500)	Régime français (1608-1760)	Régime britannique (1760-1867)	Période contemporaine (1867 à nos jours)
<ul style="list-style-type: none"> • Démographie • Territoire <p style="text-align: center;">0 ou 1 question</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie • Effets de la présence européenne sur les Amérindiens • Territoire français en Amérique du Nord <p style="text-align: center;">1 ou 2 questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie • Mouvements migratoires • Effets des mouvements migratoires • Population amérindienne <p style="text-align: center;">1 ou 2 questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie • Mouvements migratoires • Effets des mouvements migratoires • Villes et régions • Relations avec les Autochtones <p style="text-align: center;">2 ou 3 questions</p>
Économie et développement			
Premiers occupants (vers 1500)	Régime français (1608-1760)	Régime britannique (1760-1867)	Période contemporaine (1867 à nos jours)
<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux d'échanges • Pêcheries européennes <p style="text-align: center;">0 ou 1 question</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'économie en Nouvelle-France • Économie des fourrures • Agriculture • Activité artisanale • Tentatives de diversification de l'économie <p style="text-align: center;">1 ou 2 questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Économie des fourrures • Économie du bois • Agriculture • Effets de l'activité économique sur le développement des transports • Politiques économiques <p style="text-align: center;">1 ou 2 questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des ressources et ouverture de nouvelles régions • Développement industriel • Expansion urbaine • Contexte socioéconomique en milieu ouvrier • Cycles économiques • Politiques économiques <p style="text-align: center;">2 ou 3 questions</p>
Explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé			

Réalisation des opérations intellectuelles

Établir des faits
Situer dans le temps et dans l'espace
Caractériser une réalité historique

Établir des comparaisons
Déterminer des facteurs explicatifs et des conséquences
Déterminer des éléments de continuité et des changements

Mettre en relation des faits
Établir des liens de causalité

Culture et mouvements de pensée

Premiers occupants (vers 1500)	Régime français (1608-1760)	Régime britannique (1760-1867)	Période contemporaine (1867 à nos jours)
<ul style="list-style-type: none"> • Spiritualité • Rapport à la nature • Communication et échanges 	<ul style="list-style-type: none"> • Absolutisme de droit divin • Catholicisme • Esprit d'indépendance et d'adaptation des <i>Canadiens</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Impérialisme • Libéralisme • Ultramontanisme • Anticléricalisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Impérialisme • Capitalisme • Socialisme • Agriculiturisme • Les nationalismes • Laïcisme • Coopératisme • Fascisme • Féminisme • Américanisme • Néolibéralisme • Autochtonisme
0 ou 1 question	1 ou 2 questions	1 ou 2 questions	2 ou 3 questions

Pouvoir et pouvoirs

	Régime français (1608-1760)	Régime britannique (1760-1867)	Période contemporaine (1867 à nos jours)
	<ul style="list-style-type: none"> • Relations de pouvoir entre les Amérindiens et les administrateurs de la colonie • Relations de pouvoir entre les administrateurs de la colonie et la métropole • Relations de pouvoir entre l'Église et l'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations de pouvoir entre l'Église et l'État • Relations de pouvoir entre les marchands britanniques de la colonie et le Gouverneur • Relations de pouvoir entre la Chambre d'assemblée et le Gouverneur • Relations de pouvoir entre les Autochtones et les autorités britanniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations de pouvoir entre l'Église et l'État • Relations de pouvoir entre les milieux financiers et l'État • Relations de pouvoir entre les Autochtones et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements syndicaux et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements féministes et l'État • Relations de pouvoir entre les médias et l'État • Relations de pouvoir entre les groupes linguistiques et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements nationalistes et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements environnementaux et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements de justice sociale et l'État • Relations de pouvoir fédérale-provinciales
	2 questions	2 questions	3 questions

Explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé

2 CONDITIONS D'ADMINISTRATION

2.1 Dates de passation

L'épreuve de juin 2017 : le 13 juin, de 9 h à 12 h

L'épreuve de juillet 2017 : le 26 juillet, de 13 h à 16 h

L'épreuve de janvier 2018 : date à venir¹

2.2 Durée

La durée de cette épreuve inscrite à l'horaire officiel est de 3 heures. Selon le Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles, une période supplémentaire de 15 minutes doit être accordée, si nécessaire.

2.3 Matériel non autorisé

Aucun document de référence (atlas, dictionnaire, manuel scolaire, feuille de notes, cahier d'activités, etc.) n'est autorisé durant la passation de l'épreuve.

De plus, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.

2.4 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, les élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, il faut consulter les documents mis à la disposition du milieu scolaire par la Direction de la sanction des études.

1. La date de l'épreuve de la session de janvier 2018 sera indiquée dans le site Web du Ministère.

3 MODALITÉS DE CORRECTION

3.1 Responsabilité de la correction

La correction de cette épreuve relève des organismes scolaires et se fait à partir des modalités fournies par le Ministère dans le Guide de correction qui accompagne l'épreuve. Il est suggéré de former des comités de correction.

3.2 Outils d'évaluation

La correction des questions à réponse courte s'effectue à l'aide de la clé de correction fournie par le Ministère. Les précisions relatives aux modalités de correction sont présentées à l'annexe I du présent document.

La correction de la question à réponse élaborée s'effectue à l'aide de la clé de correction et de la grille d'évaluation fournies par le Ministère. Cette grille d'évaluation a pour objet le critère *Rigueur du raisonnement*. La grille d'évaluation est présentée à l'annexe II et les précisions relatives aux modalités de correction sont présentées à l'annexe III du présent document.

4 RÉSULTATS DES ÉPREUVES UNIQUES

4.1 Épreuve de juin 2017

Le Cahier de réponses à lecture optique, préalablement corrigé par les organismes scolaires, doit être transmis à la Direction de la sanction des études. Tous les calculs pour établir le résultat de l'épreuve sont effectués par le Ministère.

4.2 Épreuves de juillet 2017 et de janvier 2018

Le résultat de l'épreuve unique, calculé par les organismes scolaires et noté sur 50 points, doit être transmis à la Direction de la sanction des études.

5 CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE

En histoire et éducation à la citoyenneté, le résultat disciplinaire provient de la note-école modérée (50 %) et du résultat de l'épreuve unique (50 %).

Le Cadre d'évaluation des apprentissages fournit les balises nécessaires afin de constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique. L'élève obtient les unités du programme si son résultat disciplinaire est d'au moins 60 %.

Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont accessibles dans la section *Traitement des résultats* du site Web du Ministère (www.education.gouv.qc.ca).

ANNEXE I

PRÉCISIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE CORRECTION POUR LES QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

Pour les questions à 1 ou 2 points qui demandent une réponse écrite :

— La réponse de l'élève est **correcte** lorsqu'elle correspond à la réponse donnée dans la clé de correction, c'est-à-dire qu'elle respecte les points suivants :

- Elle est complète;
- et**
- Elle présente des faits exacts;
- et**
- Elle est claire, formulée sans ambiguïté.

Note. – Une réponse qui respecte les exigences mentionnées ci-dessus, **mais** dont la formulation diffère de celle de la réponse donnée dans la clé de correction, constitue aussi une réponse correcte.

— La réponse de l'élève est **plus ou moins correcte** lorsqu'elle respecte le sens de la réponse donnée dans la clé de correction, **mais** qu'elle présente l'une des faiblesses suivantes :

- Elle est incomplète;
- ou**
- Elle contient une inexactitude;
- ou**
- Elle est vague, formulée de manière ambiguë ou approximative.

Note. – Pour les questions à 1 point, l'élève obtient 0 point si sa réponse est plus ou moins correcte.

— La réponse de l'élève est **incorrecte** lorsqu'elle ne correspond pas à la réponse donnée dans la clé de correction.

Pour toutes les questions qui demandent une réponse écrite, la correctrice ou le correcteur ne peut accepter une réponse qui se limite à la copie intégrale d'une partie d'un texte ou au titre d'un document tiré du Dossier documentaire. Cependant, si l'élève intègre une partie d'un texte ou un titre à sa réponse, la correctrice ou le correcteur peut lui accorder des points.

ANNEXE II

GRILLE D'ÉVALUATION POUR LA QUESTION À RÉPONSE ÉLABORÉE

Critère : *Rigueur du raisonnement*

	Indiquer les éléments de réponse	Appuyer les éléments de réponse par des faits	
Premier élément de réponse	L'élève indique l'élément de réponse correctement. 2 points	L'élève appuie l'élément de réponse de manière appropriée. 2 points	/4
	plus ou moins correctement. 1 point		
	L'élève indique incorrectement ou n'indique pas l'élément de réponse. 0 point		
Deuxième élément de réponse	L'élève indique l'élément de réponse correctement. 2 points	L'élève appuie l'élément de réponse de manière appropriée. 2 points	/4
	plus ou moins correctement. 1 point		
	L'élève indique incorrectement ou n'indique pas l'élément de réponse. 0 point		
Troisième élément de réponse	L'élève indique l'élément de réponse correctement. 2 points	L'élève appuie l'élément de réponse de manière appropriée. 2 points	/4
	plus ou moins correctement. 1 point		
	L'élève indique incorrectement ou n'indique pas l'élément de réponse. 0 point		
Total			/12

ANNEXE III

PRÉCISIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE CORRECTION POUR LA QUESTION À RÉPONSE ÉLABORÉE

Pour l'élément observable « Indiquer les éléments de réponse »

— L'élément de réponse de l'élève est **correct** lorsqu'il correspond à celui donné dans la clé de correction, c'est-à-dire qu'il respecte les points suivants :

- Il est complet;
- et**
- Il présente des faits exacts;
- et**
- Il est clair, formulé sans ambiguïté.

Note. – Un élément de réponse qui respecte les exigences mentionnées ci-dessus, **mais** dont la formulation diffère de celle de la réponse donnée dans la clé de correction, constitue aussi un élément de réponse correct.

— L'élément de réponse de l'élève est **plus ou moins correct** lorsqu'il respecte le sens de celui donné dans la clé de correction, **mais** qu'il présente l'une des faiblesses suivantes :

- Il est incomplet;
- ou**
- Il contient une inexactitude;
- ou**
- Il est vague, formulé de manière ambiguë ou approximative.

— Lorsque l'élément de réponse de l'élève est **incorrect** ou qu'il n'est **pas indiqué**, l'élève obtient 0 point sur 4. L'élément de réponse de l'élève est incorrect lorsqu'il ne correspond pas à celui donné dans la clé de correction.

Pour l'élément observable « Appuyer les éléments de réponse par des faits »

— Les faits qui appuient les éléments de réponse, c'est-à-dire les illustrations ou les explications (selon ce qui est demandé dans les consignes), sont donnés dans la clé de correction.

— L'élément de réponse de l'élève est appuyé **de manière appropriée** lorsque les faits présentés l'illustrent ou l'expliquent avec justesse. Cette illustration ou cette explication correspond à celle donnée dans la clé de correction.

— L'élément de réponse de l'élève est appuyé **de manière plus ou moins appropriée** lorsque les faits présentés l'illustrent ou l'expliquent de manière incomplète ou vague, ou lorsque les faits contiennent des inexactitudes. Cette illustration ou cette explication respecte **toutefois** le sens de celle donnée dans la clé de correction.

— L'élément de réponse de l'élève est appuyé **de manière inappropriée** lorsque les faits présentés ne l'illustrent pas ou ne l'expliquent pas. Cette illustration ou cette explication ne correspond pas à celle donnée dans la clé de correction.



APPRENDRE SAVOIR
BOUGER LIRE
SAVOIR BOUGER
LIRE BOUGER
BOUGER LIRE
PARTAGER APPRENDRE BOUGER
REUSSIR SE DÉPASSER MARCHER LIRE BOUGER
PARTAGER APPRENDRE BOUGER SAVOIR
REUSSIR BOUGER
PERFORMER REUSSIR BOUGER
LIRE APPRENDRE MARCHER LIRE BOUGER
REUSSIR APPRENDRE BOUGER
SAVOIR REUSSIR
LIRE APPRENDRE MARCHER LIRE BOUGER
PERSEVÉRER APPRENDRE BOUGER
SAVOIR APPRENDRE
SAUTER PARTAGER
APPRENDRE SE DÉPASSER
PERFORMER APPRENDRE
REUSSIR PARTAGER
APPRENDRE

Éducation
et Enseignement
supérieur

Québec 